

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Projet de pôle dédié aux services « Parc de la Garenne » à Tourville-la-Rivière (76).

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SCCVT MATPHI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe COUTURE et Marc-Antoine TROLETTI, Co-gérants

RCS / SIRET

833 632 664 Rcs Rouen

Forme juridique

SCCV

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. 41. a)	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un pôle dédié aux services au nord-est de Tourville-la-Rivière (cf. Annexe 2), sur un terrain d'une superficie totale d'environ 49 600 m <sup>2</sup> . La surface de plancher totale du projet est de l'ordre de 10 300 m <sup>2</sup> . Environ 441 places de parking sont prévues.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet, situé au nord-est de la commune de Tourville-la-Rivière (76), consiste en la conception d'un pôle dédié aux services « Espace de la Garenne » (Cf. Annexe 4) sur une emprise d'environ 49 600 m<sup>2</sup>.

Plus précisément, le programme comprend 12 lots pour une surface de plancher totale créée de l'ordre de 10 300 m<sup>2</sup>. Il est proposé environ 441 places de stationnement au total dont 390 places en enrobé et 51 en dalles alvéolées.

Le site du projet se localise en zone Ub2 du PLU de Tourville-la-Rivière approuvé en 2014 (élaboration du PLUI de la Métropole Rouen Normandie en cours). La nature du projet s'accorde donc à la vocation de la zone affichée dans le PLU : ce secteur est destiné à accueillir un parc d'équipements, d'activités tertiaires et de services orienté vers le domaine de la santé. Le sous-secteur Ub2 constitue une interface entre la zone d'activité commerciale du Clos Antes et le centre bourg de la commune.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la création d'un pôle dédié aux services en rapport avec la santé et le bien être.

La position en entrée de ville et la proximité géographique avec le centre-ville de Tourville-la-Rivière font du site un espace d'enjeu majeur pour la commune. Une qualité devra être portée à l'aménagement des équipements, afin qu'ils transmettent une image positive de la ville.

Par ailleurs, sa position géographique place ce site en interface entre la zone d'activité du Clos Antes et le centre-bourg. Le projet vise à assurer la transition entre la partie résidentielle et le vaste ensemble commercial existant.

En termes de projet paysager, l'objectif est de former une continuité végétale avec les espaces naturels du bord de Seine présents au nord, ainsi qu'une connexion avec les autres masses végétales du secteur (talus de la ligne de chemin de fer, jardins des parcelles résidentielles).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux du projet, il est prévu :

- Le nivellement général du site ;
- La création des cheminements doux, des parkings et des voiries ;
- Le passage des réseaux en vue de la viabilisation des lots ;
- Les travaux en lien avec la réalisation des espaces verts et la gestion des eaux pluviales ;
- Les travaux de finition.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone destinée à accueillir des activités et des services en lien avec les domaines suivants : le sport / loisirs / découverte, le bien-être, la santé et la restauration (cf. Annexe 4).

Les activités commerciales et les services seront positionnés en « vitrine », le long de la RD 7. Cela leur permettra de bénéficier de l'attractivité du centre commercial du Clos Antes existant et de la visibilité depuis la RD et les axes routiers environnants.

En termes de desserte, l'espace de la Garenne sera accessible depuis la RD 7, à travers un raccordement sur le giratoire existant. Le site présentera une desserte viaire hiérarchisée : il sera structuré par une voirie principale interne d'axe nord-sud prolongée par des voies de desserte secondaires permettant de desservir les places de stationnement.

Des liaisons piétonnes seront développées sur l'ensemble du site et permettront de connecter les diverses entités du projet. Ces liaisons douces permettront également de relier le centre-bourg (passage sous la voie ferrée), ainsi que la zone d'activités du Clos Antes.

Le parti d'aménagement paysager vise à développer une trame végétale sur l'ensemble du site. Ainsi, se rencontreront les éléments suivants : des alignements d'arbres, des espaces engazonnés, des massifs herbacés ainsi que des places de parking vertes. Une noue plantée sera mise en place le long de la voie ferrée.

Les surfaces imperméabilisées seront limitées au maximum.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement « Parc de la Garenne » à Tourville-la-Rivière fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le projet sera soumis à permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le périmètre d'intervention s'étend sur une superficie totale d'environ 49 600 m <sup>2</sup> . La surface de plancher totale créée par le projet est de l'ordre de 10 300 m <sup>2</sup> . Environ 441 places de parking sont prévues.	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Route départementale n°07  
76 410 TOURVILLE-LA-RIVIERE

Références cadastrales :

- Section : BH, BO
- Numéro des parcelles : 1, 58, 144, 170, 171

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 1°6' 6.92"E      Lat. 49°19' 54.89"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"      Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"      Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**      Oui       Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**      Oui       Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type I les plus proches sont : la ZNIEFF n°230030831 « Les îles aux bœufs et mayeux » localisée à environ 100 mètres au nord du site du projet et la ZNIEFF n°230030832 « l'île Adam » située à environ 200 mètres au nord du site, toutes deux sur la commune de Tourville-la-Rivière. La ZNIEFF de type II la plus proche est la ZNIEFF n°230031154 « Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen », située en limite nord du site sur la commune de Tourville-la-Rivière (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 2,2 km au sud-ouest du site du projet. Il s'agit de la zone de protection de biotope du bras mort de Freneuse (FR3800696), localisé sur la commune de Freneuse et sur le domaine public fluvial. Ce site n'interfère pas avec le périmètre du projet (cf. Annexe 7).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR Boucles de la Seine Normande, situé à environ 8,5 kilomètres au nord-ouest du site du projet. La réserve naturelle la plus proche de la commune de Tourville-la-Rivière est la réserve régionale « Côte de la Fontaine » (RNR 298) située sur la commune de Hérouville, à environ 21 km au nord-ouest du site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 1 <sup>ère</sup> échéance concernant les grandes infrastructures de transport terrestres relevant de la compétence de l'Etat dans le département de Seine-Maritime a été approuvé en mai 2013 et porte notamment sur l'A13, infrastructure traversant Tourville-la-Rivière. La 2 <sup>ème</sup> échéance a été approuvée en janvier 2015 et concerne notamment la voie ferrée L340000 qui traverse Tourville-la-Rivière. Le Conseil Départemental de Seine-Maritime a approuvé son PPBE en octobre 2014. Il concerne, entre autres, la RD7 et la RD13 traversant Tourville-la-Rivière.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection des monuments historiques les plus proches du site du projet sont distants de 1 à 1,5 km du site. Il s'agit des monuments suivants : Maison métallique Duclou n°128 à Oissel, Croix de cimetière en pierre du XII <sup>ème</sup> et Château de Val Freneuse à Sotteville-sous-le-Val. Le site patrimonial remarquable le plus proche du site du projet est une zone paysagère non constructible située sur la commune de Freneuse, à environ 1,5 km du site du projet (cf. Annexe 11).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DREAL Normandie a lancé une étude régionale de connaissance des zones potentiellement humides, selon les critères de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 2009. Le site du projet n'est pas concerné par une zone humide selon les critères de l'arrêté (cf. Annexe 8). Le site du projet a fait l'objet d'une étude de délimitation des zones humides selon le critère de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par celui du 1 <sup>er</sup> octobre 2009. Au total, 27 sondages pédologiques ont été réalisés sur le site d'étude ; aucun n'a permis de mettre en évidence des sols appartenant aux catégories du GEPPA caractéristiques de zones humides. De plus, la végétation du site, très perturbée, ne permet pas de définir de zone humide au regard du critère « habitat-botanique ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tourville-la-Rivière est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation Vallée de la Seine – Boucle d'Elbeuf, approuvé le 17 avril 2001. Le site du projet n'est pas concerné par le zonage d'aléa et le zonage réglementaire du PPRI (Cf. Annexe 15).  La commune de Tourville-la-Rivière n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Néanmoins le site des installations classées recense deux établissements classés SEVESO seuil haut sur la commune : la société Géodis Logistics Nord-Ouest qui effectue un stockage de matières dangereuses et l'établissement SERAF (collecte traitement et élimination des déchets). Ces établissements ne se localisent pas au droit du site du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tourville-la-Rivière accueille sur son territoire 22 sites BASIAS, dont certains ne sont pas localisés. Parmi les emplacements connus, aucun n'est localisé au sein du site du projet (Cf. Annexe 14). La commune de Tourville-la-Rivière accueille quatre sites BASOL sur son territoire : CBN, dépôt de déchets « la ferme du Gruchet », SGL Carbon Composites et SNIT. Aucun de ces sites n'est présent au droit du site du projet. Toutefois, le site a été, par le passé, occupé dans sa partie nord par une activité de sport mécanique (« karting »). Il est également composé de nombreux sols exogènes (remblais).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tourville-la-Rivière et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux de la nappe de l'Albien-néocomien (arrêté n°2003-248 du 21 février 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se localise pas au sein d'un périmètre de protection rapproché d'un captage destiné à la consommation humaine. Les captages les plus proches sont (cf. Annexe 16) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les forages « La Perreuse » et « Le Catelier » localisés à environ 1,5 kilomètre au nord-ouest du site du projet sur la commune d'Oissel ;</li> <li>• Les forages Freneuse F1, F2 et F3 (abandonnés) localisés à environ 800 mètres au sud du site du projet sur la commune de Freneuse.</li> </ul>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre projet n'accueille aucun site inscrit. Les sites les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Les roches et les falaises d'Orival » inscrit depuis le 01 mars 1934, localisé à environ 3,2 kilomètres à l'ouest du site du projet, sur les communes de Grand-Couronne, Oissel et Orival (cf. Annexe 11).</li> <li>• « L'église, la ferme de l'ancien château d'Ymare » inscrit depuis le 20 mars 1978, situé à environ 5,5 km au nord-est du site du projet sur la commune d'Ymare.</li> </ul>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se localise à environ 150 m au sud du site Natura 2000 « Iles et berges de Seine en Seine-Maritime » (FR2302006) réparti sur une quinzaine de communes dont la commune de Tourville-la-Rivière. Ce site concerne la quasi-totalité des îles et quelques tronçons de berges de la Seine sur la portion comprise entre Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Belbeuf (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre projet n'accueille aucun site classé. Les sites classés les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « La falaise La Roche-Fouet à Orival » classé depuis le 23 janvier 1926, localisé à environ 6 kilomètres à l'ouest du périmètre projet, sur la commune d'Orival.</li> <li>• « La vallée de la Seine – Boucle de Roumare » classé depuis le 26 juin 2013, situé à environ 8 kilomètres au nord-ouest du site du projet.</li> </ul>

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du pôle dédié aux services « Espace de la Garenne » à Tourville-la-Rivière ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface.  Le projet va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, à la hauteur des besoins des activités et services présents sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.  Les chaussées réservoir, qui permettent principalement la gestion des eaux pluviales du parking, seront calées à une cote de 5,20 m NGF minimum, réduisant ainsi l'impact de la nappe souterraine sur les ouvrages à une occurrence décennale. Ces dispositifs de traitement sont perméables et permettront de ne pas entraver les fluctuations de la nappe le cas échéant.  Le prétraitement des eaux pluviales, avant stockage et infiltration dans les chaussées réservoirs, permettra un traitement qualitatif avant rejet dans le sous-sol, protégeant ainsi la nappe souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en déblais (volume d'environ 23 000 m <sup>3</sup> ).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est principalement occupé par des espaces en friches et des zones rudérales établies sur des sols remaniés et/ou exogènes. Des fourrés et des ronciers complètent, en périphérie nord et en bordure de la voie ferrée, la liste des formations végétales sous influence anthropique. Des massifs de Saules (Saule blanc, Saule fragile) se développent en bordure d'un large fossé et au centre du site. La végétation est marquée par la présence et le développement de nombreuses espèces végétales exotiques envahissantes : Renouée du Japon, Buddleia du père David, Sénéçon du Cap, Robinier faux-acacia. Les deux premières occupent une place importante au sein du site. Suite aux observations réalisées sur site, il est constaté que les emprises n'abritent aucune biodiversité singulière en raison de la pression exercée sur les sols (déblais/remblais), des activités passées sur le site et de sa position au sein d'un ensemble de voiries structurantes de l'agglomération rouennaise. Ces milieux ayant une composante anthropique marquée n'hébergent pas un nombre important d'espèces. En outre, la faune et la flore caractérisant les milieux présents sur le site restent relativement communes, et demeurent une composante de la biodiversité ordinaire. Le SRCE de Haute-Normandie a été adopté par arrêté préfectoral le 18 novembre 2014. L'atlas cartographique des éléments de la TVB recense au droit du site du projet des corridors boisés pour espèces à faible déplacement dans la partie nord et des corridors pour espèces à fort déplacement dans la partie sud. Des obstacles à la continuité sont identifiés : la voie ferrée à l'est, la RD 7 et les zones urbaines à l'est et à l'ouest (cf. Annexe 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 (cf. Annexe 6). Un site Natura 2000 est toutefois présent à environ 150 mètres au nord du site du projet, il s'agit du site « Îles et berges de Seine en Seine-Maritime » (FR2302006). Compte tenu du caractère enclavé des emprises projet, de la nature des milieux le composant actuellement, aucune incidence sur les composantes du site Natura 2000 n'est à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est directement concerné par aucune ZNIEFF, réserve naturelle... (cf. Annexe 7). Une ZNIEFF est toutefois présente en limite nord du site du projet, il s'agit du site « Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen ». Néanmoins, les emprises projet sont enclavé au sein d'un réseau viaire dense et fragmentant, isolant fortement le site des milieux naturels sensibles présents au sein de la vallée de la Seine. Par conséquent, aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, établi majoritairement sur des habitats dégradés (friches et zones rudérales) ayant une composante anthropique marquée et semi-naturels (ronciers, fourrés) (cf. Annexe 9), engendrera nécessairement une consommation de ceux-ci. Le site de projet est situé en zone Ub2 (la zone Ub a vocation à accueillir une pluralité de fonctions en lien avec le centre-bourg sous des formes diverses). Le sous-secteur Ub2 du PLU de Tourville-la-Rivière approuvé en 2014, correspond au site dit « La Garenne » visant à accueillir un parc d'équipements et d'activités tertiaires orienté vers le domaine de la santé. Le projet respecte la vocation des sols affichée dans le PLU.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le DDRM de Seine-Maritime, approuvé en 2014, indique que la commune de Tourville-la-Rivière est concernée par le risque de transport de matières dangereuses (TMD) par canalisations et par voie ferrée. De plus, le DDRM indique que le transport routier constitue un risque TMD diffus, présent en tous points du territoire départemental.  D'autre part, 11 ICPE sont présentes sur le territoire communal, mais aucune n'est présente au sein du périmètre projet (Cf. Annexe 14).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Internet <i>géorisques</i> recense deux cavités souterraines naturelles au droit du territoire communal. Celles-ci ne sont pas localisées au sein de l'emprise projet. L'aléa retrait et gonflement des argiles est a priori nul au droit du site du projet (cf. Annexe 12). Le site du projet est concerné par une sensibilité de remontée de nappe qualifiée de faible à forte (cf. Annexe 13). Tourville-la-Rivière est localisée dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	A noter, comme évoqué précédemment, que le site a été, par le passé, occupé dans sa partie nord par une activité de sport mécanique (« karting »). Il est également composé de nombreux sols exogènes (remblais).  Aucun des sites localisés inscrits dans la base de données BASIAS n'est présent dans l'emprise du projet (cf. Annexe 14). Aucun site BASOL n'est présent au droit du site du projet. Le plan des servitudes du PLU de la commune fait apparaître que le site du projet est concerné par : des servitudes relatives à la voie ferrée dans la partie est et des servitudes relatives au réseau et aux lignes de télécommunication dans la partie est et sud du site.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conduisant à une évolution du site actuellement occupé par des espaces en friches et des zones rudérales (cf. Annexe 9), sera générateur de trafic (déplacements des clients, déplacements pendulaires domicile-travail, livraisons...)  A ce stade du projet, il n'est pas possible de déterminer l'intensité du trafic qui sera engendré par la création du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores générées seront liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil de clients. Le projet générera également des nuisances sonores durant les périodes de chantier (impact temporaire). L'arrêté du 27 mai 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestres en Seine-Maritime concerne Tourville-la-Rivière pour : la RD 144, la RD 7, l'A13, la ligne ferroviaire Paris-Le Havre et la ligne ferroviaire Serquigny-Oissel. Le site du projet est intégralement compris dans la zone affectée par le bruit liée à la présence de la voie ferrée passant en limite est du site (infrastructure de catégorie 1, zone affectée par le bruit de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure) et de la RD 7 (catégorie 3, zone affectée par le bruit de 100 mètres) (Cf. Annexe 14). Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Le Havre - Octeville-sur-Mer ne concerne pas le territoire de Tourville-la-Rivière.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se localise dans un secteur déjà fortement urbanisé : présence de la zone d'activités du Clos Antes et des infrastructures de transport (RD 7 notamment).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales seront infiltrées dans le sous-sol d'un part et également rejetées à débit régulier à 10 L/s/ha en direction du fossé se trouvant de l'autre côté de la voie SNCF. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales seront dimensionnés sur la base d'une pluie centennale, la plus pénalisante. Le fossé existant, traversant le site et servant de surverse à la base de loisirs de Bédanne sera remplacé par deux canalisations (Ø1200) de capacité équivalente.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques, et en lien avec les activités). La station d'épuration d'Elbeuf-sur-Seine traite les effluents de la commune de Tourville-la-Rivière. L'équipement possédait en 2016 une réserve de capacité, permettant de nouveaux raccordements sur le réseau de collecte : capacité nominale de 118 000 équivalents habitants pour une charge maximale en entrée de 84 231 EH (débit de référence : 18 000 m <sup>3</sup> /j et débit entrant moyen ; 10 709 m <sup>3</sup> /j). Les réseaux et postes de refoulement des eaux usées devront être conformes aux prescriptions de la Métropole.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères, déchets issus des activités).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au droit d'éléments du patrimoine culturel et paysager (cf. Annexe 11). Le site du projet est concerné par la zone de présomption de prescription archéologique couvrant la majorité de la commune de Tourville-la-Rivière. Le projet engendrera une évolution du paysage sur le secteur : passage d'un secteur en friche à un espace urbanisé. Néanmoins, le projet d'aménagement portera une attention particulière à son insertion paysagère et architecturale au sein du secteur (réalisation d'un aménagement paysager du site, mise en valeur de l'entrée de ville, prise en compte des caractéristiques architecturales et paysagères du patrimoine ancien du centre).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification de l'occupation des sols avec la suppression des espaces en friches et des zones rudérales actuellement présentes sur le site, au profit d'un espace urbanisé à vocation commerciale et tertiaire.  Le site qui n'est donc à ce jour pas exploité par les activités humaines accueillera un espace commercial.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Tourville-la-Rivière. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés : Cléon, Freneuse, Gouy, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-sous-Val. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (DREAL Normandie, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 29/03/2018). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2016 sont intégrés à cette analyse.

Plusieurs projets ont été référencés : ZAC du Halage à Saint-Etienne du Rouvray, demande d'autorisation d'exploiter un nouveau procédé par la société Renault SAS à Cléon, demande d'autorisation relative à la mise à jour, suite à extension, du plan d'épandage du sous-produit (boves) sur des parcelles agricoles de l'Eure présentée par la société EUROPAC Papeterie de Rouen, demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation de traitement et de stockage de déchets dangereux présentée par la SERAF, ZAC « Les Coutures » à Cléon, contournement est de Rouen – liaison A28-A13.

Parmi eux, deux sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet faisant l'objet de la présente demande d'examen au cas-par-cas : la ZAC du Halage à Saint-Etienne-du-Rouvray (accueil d'activités industrielles et artisanales) et ZAC Les Coutures (accueil d'activités tertiaires et de PME) à Cléon. L'ensemble de ces projets va entraîner une hausse de l'imperméabilisation des sols sur le secteur et contribuera à augmenter les ruissellements des eaux pluviales, qui devront être gérés en conséquence.

Par ailleurs, ces projets engendreront un apport d'activités et de fréquentation qui seront à l'origine d'une hausse des consommations en eau potable et en électricité, ainsi que d'une hausse de la production de déchets et d'effluents ; les réseaux communaux devront être adaptés en conséquence. Ces aménagements seront aussi à l'origine d'une hausse des déplacements et des trafics routiers du secteur.

Par ailleurs, ces opérations d'urbanisation vont contribuer à faire évoluer le paysage local. Une attention devra être portée à l'insertion paysagère des projets afin d'éviter une banalisation ou une dégradation des paysages.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4. Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Le projet intègre la création d'espaces végétalisés (plantations arborées, espaces engazonnés, massifs herbacés...) et de noues plantées qui permettront à la fois la valorisation du paysage local et la gestion des eaux pluviales (diminution des surfaces imperméables, gestion des eaux de ruissellement). La mise en place d'enrobés drainants permettra également de réduire l'imperméabilisation du site ;
- L'aménagement de liaisons douces au sein du projet permettra d'améliorer la perméabilité du secteur avec le centre bourg à l'est et la zone d'activité existante à l'ouest, mais également d'améliorer le cadre des usagers (réduction des nuisances associées à la circulation routière, espaces de rencontre) ;
- La hiérarchisation des voies de desserte internes et leur usage différencié permettra de sécuriser les déplacements au sein du site. Par ailleurs le raccordement du site sur le giratoire existant permettra de sécuriser le raccordement à la RD 7 ;
- La localisation des parkings au centre du site permet de limiter leur impact paysager ;
- Dans le cadre de l'aménagement du parc de la Garenne, les terrains naturels, qui présentent de fortes variations topographiques, seront terrassés. Les modifications topographiques réalisées prennent en compte l'aspect « risque inondation » de la Seine et permettront de conserver le volume d'expansion des crues mobilisable sur site à l'état actuel (situé sous la cote 6,59 m NGF et d'environ 12 380 m<sup>3</sup>). Ces espaces d'expansions, correspondant aux parkings du projet, ne présenteront pas d'obstacle à l'écoulement des eaux de la Seine en cas d'inondation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>• Annexe 7 : Sites naturels sensibles</li><li>• Annexe 8 : Etude de prélocalisation des zones humides de la DREAL Normandie</li><li>• Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude et localisation des espèces invasives</li><li>• Annexe 10 : Extrait du SRCE de Haute Normandie – Eléments de la Trame Verte et Bleue</li><li>• Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager</li><li>• Annexe 12 : Aléa retrait/gonflement des argiles</li><li>• Annexe 13 : Risque de remontées de nappes</li><li>• Annexe 14 : Nuisances et pollutions</li><li>• Annexe 15 : Plan de Prévention des Risques d'Inondation Vallée de la Seine – Boucle d'Elbeuf</li><li>• Annexe 16 : Alimentation en eau potable</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

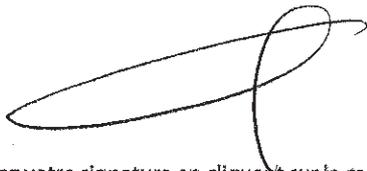
Fait à

St JEAN SU GARDY

le

18/05/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus